

## Compte rendu du CHSCTA du mercredi 30 avril 2014

Dès sa déclaration et lors des débats la FNEC FP Force Ouvrière a, une nouvelle fois, dénoncé « l'état employeur » qui fait payer à ses salariés les actions de prévention et de suivi des agents en difficultés dont il a la responsabilité. Il utilise l'argent de l'action sociale destiné aux salariés. Il paye ainsi la MGEN et s'exonère de ses actions de prévention et de suivi des agents en les transférant aux réseaux « PAS » de la mutuelle.

**Pour FO c'est à l'employeur de payer, et pas avec l'argent destiné à l'action sociale des personnels.**

FO a dénoncé la situation alarmante du Bac Pro Gestion administrative. Profs, mais aussi élèves vont dans le mur et on ne compte plus les problèmes : évaluations, utilisations des outils informatiques, la formation, le travail en binôme, les stages en entreprise... Le lien est vite fait avec la réforme STI dont nous demandons toujours la remise à plat.

FO a exposé la situation des directeurs d'écoles (un sur deux) et des enseignants « agressés » par les familles qui exigent de l'école une prestation de service et refusent les sanctions, y compris d'ailleurs dans le second degré.

FO souligne que les confusions de rôles, inégalités, stress, organisations dus à la réforme des rythmes scolaires amplifient le phénomène. Les assouplissements annoncés pulvérisent les garanties statutaires nationales des enseignants du premier degré, comme la remise en cause du décret de 1950 pulvérise celles du second degré.

**FO a revendiqué l'abandon de ces décrets réformant les rythmes scolaires et les statuts.**

De chefs d'établissements, aux travers d'une organisation ou de positions individuelles se montrent critiques et offensifs à l'encontre des CHSCT. Lorsque sont abordées les conditions de travail, c'est l'organisation du travail et le management, pour reprendre un terme d'entreprise, qui sont concernés et examinés.

C'est en relation avec la situation des chefs d'établissement que l'administration a contesté des actions syndicales issues du travail du CHSCT et a voulu rajouter du droit au droit existant en proposant une charte pour les visites du CHSCTA et limiter ainsi son action. FO a défendu l'indépendance syndicale et a refusé la charte qui n'a pas été discutée.

**Pour Force Ouvrière, le lien est clair. FO n'acceptera pas et ne signera pas de charte ni aucun autre engagement restreignant les droits du CHSCTA.**

La situation des personnels exposés à l'amiante a permis de préciser les modalités d'obtention d'attestation d'exposition à l'amiante. Les personnels concernés actuellement identifiés en seront informés. Un recensement, des analyses de l'air et d'empoussiérage, un diagnostic et l'élimination éventuelle des matériaux suspectés sera mise en place pour les sites concernés, très rapidement.

Un compte rendu des visites médicales des personnels de laboratoire est présenté. **FO a revendiqué encore la visite médicale réglementaire annuelle pour tous les personnels, à la seule charge de l'employeur et dans le temps de travail. Les moyens nécessaires doivent y être consacrés.**

FO a demandé la mise en oeuvre des visites à la DSDEN33 votée à l'unanimité par le CHSCTA et au lycée professionnel de l'Estuaire de Blaye demandée

Malgré le vote unanime du CHSCT, et la demande expresse de FO cette fois encore, l'administration repousse une nouvelle fois le déplacement du CHSCT vers la DSDEN 33, en évoquant le calendrier et le contexte actuel. Force Ouvrière a maintenu sa volonté de voir cette visite se mettre en place. L'administration l'a admis et indique qu'il ne s'agit que d'un différé vers le premier trimestre de la prochaine année scolaire.

**Pour FO qui redemandera la mise en œuvre de cette visite, les reports ne pourront pas durer davantage, ni FO, ni les personnels de la DSDEN33 ne sont dupes et n'accepteront un enterrement à l'usure.**

Il en est de même pour celle demandée au LP Rudel de Blaye, déjà évoqué par le Recteur Nembrini...

Enfin c'est Force Ouvrière qui a demandé que soit présentée la situation du collège d'Artix. Une présentation rapide est faite mais la complexité de ce dossier nécessite une information plus large.

Il est indiqué qu'il s'agit d'un problème « multifactoriel ». Pour FO, il n'a pas été pris en compte dans l'ensemble de ses composantes, avec des ralentissements, des hésitations et bien des attermoiements et la mise en cause des personnels.

Des volets épidémiologiques, environnementaux et anthropologiques sont en cours, le CHSCTD 64 saisi. L'administration indique, à son avis, l'importance du facteur psycho social et souligne avec force la responsabilité de l'ensemble des collègues enseignants. Malgré leurs inquiétudes ou questionnements, même le droit de retrait exercé, ils sont toujours restés avec les élèves.

**Force Ouvrière a demandé que ce dossier soit abordé au prochain CHSCTA.**

*Jean-Francois Larequie*

*Eric Martel*

*représentants FNEC FP Force Ouvrière au CHSCTA*